



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

— EVONEO —

Dossier de demande d'un permis de construire pour l'UVE de Toulouse-Mirail

PC 16/12/2025

Signé par :

Gaël SPITZ

15E83254F41E443...

# PCO.1 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE GLOBAL

Signé par :



Richez\_Associés + Séquences

FBF81D3A1AB44B5...



## — Préambule

Le projet d'unité de valorisation énergétique (UVE) à Toulouse-Mirail fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter et d'une demande de permis de construire. Ce résumé non technique global vise à synthétiser les pièces du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du dossier de demande de permis de construire sous une forme facilitant la prise de connaissance par le public des informations contenues dans les demandes.

AVERTISSEMENT : le présent résumé non technique a pour objectif de vulgariser le dossier soumis à demandes d'autorisation. Cet effort de vulgarisation est susceptible d'entraîner des imprécisions techniques et/ou réglementaires. Le lecteur est invité à se reporter à l'ensemble des pièces mentionnées ci-avant s'il souhaite plus de précisions.

## LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION

### — LA NÉCESSITE DE REMPLACER UNE INSTALLATION EN FIN DE VIE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse-Mirail a été mise en service en 1969 et traite actuellement près de 285 000 tonnes de déchets par an, valorisés sous forme d'énergie. Elle permet de chauffer environ 40 000 logements et d'alimenter en électricité l'équivalent de la consommation électrique d'une commune de 8 000 habitants sur une année.

Si l'UVE s'est modernisée au fil du temps, elle continue cependant à fonctionner avec des équipements datant de sa création. Une première phase de travaux a d'ores et déjà été ré-

alisée entre 2023 et 2024 afin de permettre la mise en conformité de l'UVE face aux évolutions réglementaires.

Malgré ces rénovations récentes, en réponse aux évolutions réglementaires et technologiques, et à l'issue des débats menés lors d'un processus de concertation préalable, DECOSET a opté pour la reconstruction de l'équipement au sud de la parcelle occupée par l'UVE actuelle.



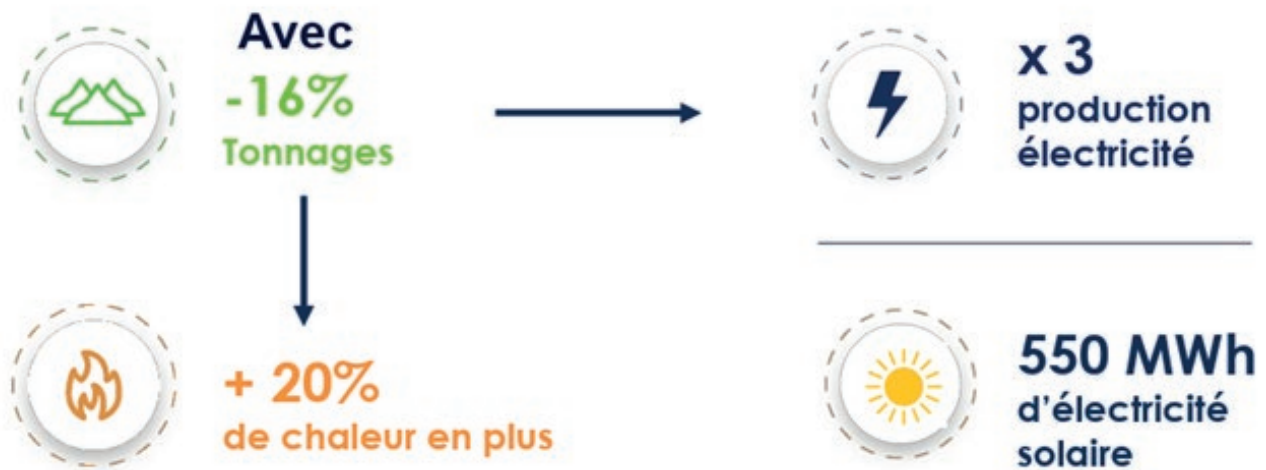
Vue aérienne sur le site et l'UVE actuelle

## — LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

La Nouvelle UVE disposera d'une capacité totale annuelle d'incinération ramenée à 240 000 tonnes par an, dont 6 000 t/an pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) soit une diminution de plus de 27% par rapport à l'UVE actuelle.

Pour chaque four, la chaleur dégagée par la combustion des déchets sera récupérée par une chaudière de 45,4 MW assurant la production de vapeur. Cette vapeur sera valorisée selon les 3 voies actuelles :

- Réseau de Chauffage Urbain toulousain ;
- Vapeur pour le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Toulouse ;
- Production d'électricité par 2 groupes turbo alternateurs (puissance totale 22 MW électriques).



Chiffres clés de la valorisation énergétique

Le périmètre de la future UVE intègrera à terme une chaufferie comprenant 2 chaudières à gaz naturel, développant une puissance totale de 70 MW (identique à celle des chaudières de secours actuelles) pour répondre aux besoins des réseaux de chaleur en toute saison. Cette chaufferie fera l'objet d'une demande de permis de construire indépendante qui sera déposée ultérieurement.

La Nouvelle UVE exploitera également l'énergie solaire, au travers d'un ensemble de capteurs photovoltaïques placés sur les pare-vues horizontaux et en toiture, développant une puissance totale de 500 kWc dont 209 kWc en toiture.

## — UN PROJET CONCERTÉ

Du 21 septembre 2022 au 27 novembre 2022, DECOSET a organisé une concertation préalable sur l'avenir de l'UVE de Toulouse.

Pour examiner les différentes hypothèses envisagées – fermeture du site, rénovation ou reconstruction – et surtout pour débattre pour la 1ère fois de son histoire, des enjeux, des objectifs et conditions de gestion des déchets, DECOSET s'est inscrit volontairement dans une démarche de concertation large et transparente.

Pendant plus de deux mois, près de 1 200 personnes ont contribué au projet par l'intermédiaire du site internet, des débats mobiles, des réunions et ateliers thématiques ou bien des cartes réponses préaffranchies et des dispositifs spécifiques tels que le panel citoyen. Près de 1 800 avis, contributions, observations ont été recensés sur la plateforme digitale de concertation « Colidée ».

A l'issue de cette concertation préalable, la solution de reconstruction a été retenue par DECOSET car permettant entre autres d'aboutir à une nette amélioration des performances environnementales, techniques et énergétiques ; de maintenir une exploitation de l'UVE actuelle durant la durée des travaux en garantissant ainsi la continuité du service public ; d'améliorer l'insertion architecturale, paysagère et d'une façon générale dans la vie du quartier.

Les enjeux et objectifs identifiés lors de de cette concertation préalable sont les suivants :

### **Contribuer à la réduction des nuisances**

Le projet devra tenir compte

- Des préoccupations des populations sur les impacts de l'installation,
- De la nécessité de réduire le plus possible les nuisances pour le voisinage en phase d'exploitation et chantier

### **Repenser l'insertion urbaine et paysagère**

La construction d'une Nouvelle UVE rendra possible :

- D'une part une meilleure insertion urbaine grâce à une prise en compte de la vie du quartier et un plan architectural adapté à l'intégration architecturale, paysagère et fonctionnelle dans le quartier ;
- D'autre part, les technologies plus modernes permettront de réduire les différentes nuisances, en particulier les rejets.

### **Répondre aux besoins du territoire à travers une solution de traitement et de valorisation des déchets maîtrisée**

Ce nouvel équipement permettra de :

- Faire face aux besoins du territoire en matière de traitement ;
- Souscrire pleinement à l'objectif de réduction et de prévention en limitant sa capacité administrative à 240 000 tonnes/an ;
- Assurer la valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés ;
- Éviter ainsi le recours au stockage en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND);
- Continuer à assurer la fourniture d'une énergie en substitution des énergies fossiles.

### **Optimiser les performances environnementales et énergétiques**

La reconstruction de l'outil assurera une optimisation des performances environnementales et énergétiques de l'UVE grâce à la mise en œuvre de technologies plus modernes. Elle améliorera également les conditions d'exploitation, de maintenance et de sécurité pour le personnel.

DECOSET a spécifié ces enjeux dans l'appel d'offre de la Délégation de Service Public, de façon à ce qu'ils soient intégrés au projet dès sa conception.

De plus une phase de concertation continue s'est poursuivie jusqu'à la phase réglementaire d'instruction de la demande d'autorisation, au titre du code de l'environnement, durant laquelle ont été particulièrement abordées les thématiques des émissions de l'UVE, les réseaux de chaleur associés et la gestion de la phase travaux.

## — LES ENJEUX DE L'OPÉRATION

Le projet aborde la problématique de l'intégration d'une installation industrielle dans un contexte urbain. En effet, l'étalement urbain conduit à requestionner la manière de concevoir une UVE en milieu urbain. Aussi, en plus de concevoir une installation fonctionnelle nous souhaitons intégrer cette UVE à la ville en tenant compte de sa nature et de son envergure car celle-ci doit être pensée comme un équipement qui contribue à la fabrication de la ville au 21ème siècle.

C'est pourquoi nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

---

### **1. Contribuer à la qualité de vie du quartier :**

---

- Minimiser la hauteur de l'UVE
- Réaliser une vitrine technologique
- Végétaliser au maximum le site
- Réduire les nuisances sonores, trafic, visuelles
- Mettre à disposition un circuit pédagogique ambitieux pour les générations futures
- Proposer de l'électricité solaire aux riverains immédiats non connectés au RCU de Toulouse-Mirail
- Intégrer, susciter et créer des projets avec l'Économie Sociale et Solidaire et garantir l'insertion

---

### **2. Assurer sans faille la continuité de service**

---

- Garantir le fonctionnement de l'UVE existante tout le long du chantier

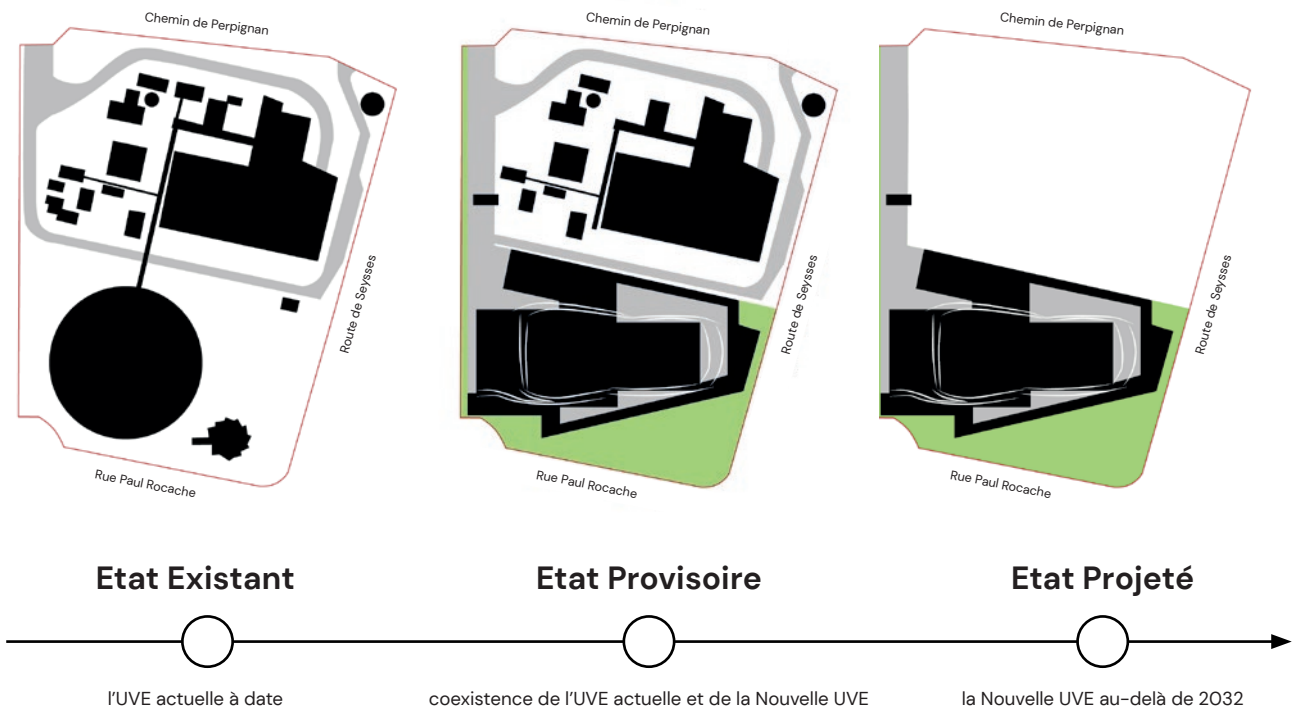
---

### **3. Participer à la transition énergétique**

---

- Contribuer au renouveau du réseau de chaleur urbain (RCU)
- Créer une production de 500 kW d'électricité solaire.

## — UN PHASAGE IMPOSÉ



Les documents graphiques contenus dans cette demande de permis de construire illustrent à la fois l'état provisoire de coexistence et l'état futur après déconstruction de l'ancienne installation. C'est le cas en particulier des pièces suivantes : plan masse (PC2) et perspectives architecturales (PC6).

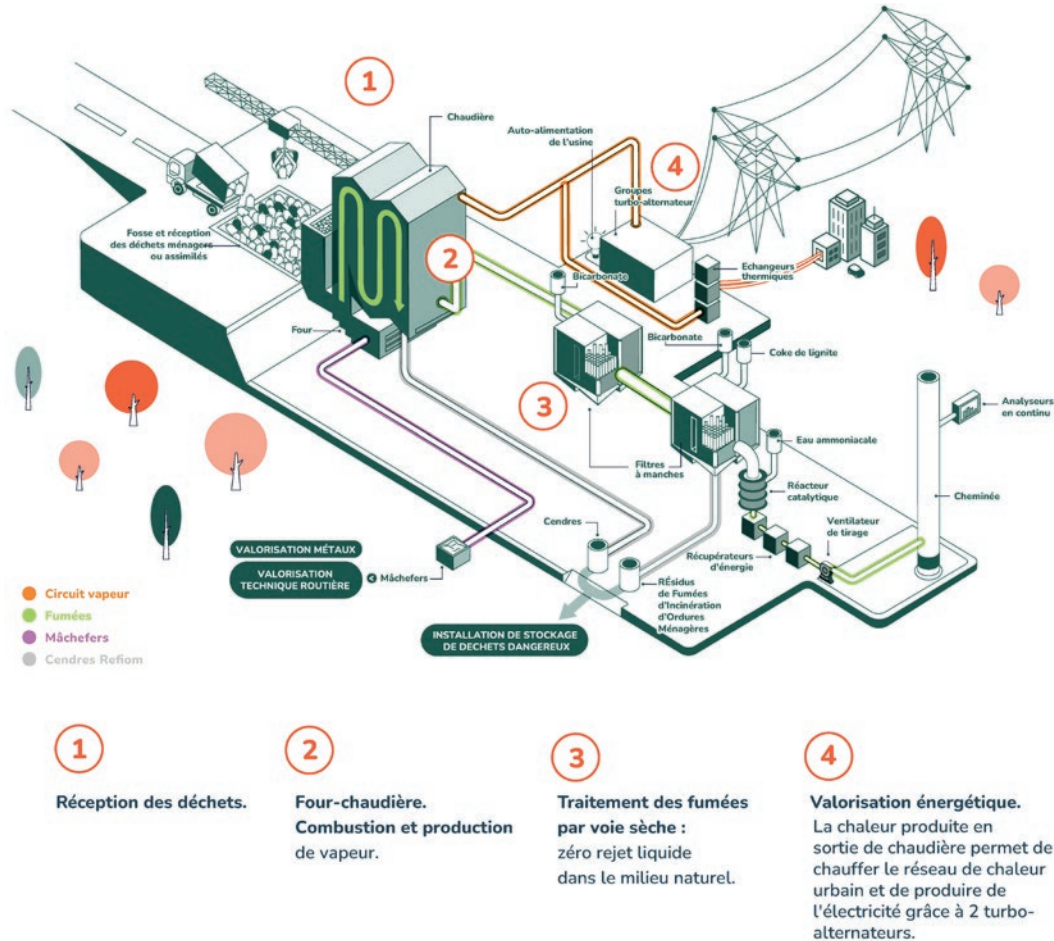
Le concédant DECOSET s'engage à l'issue de la mise en service de la Nouvelle UVE, à démolir l'UVE actuelle dans le cadre d'un permis de démolir ultérieur. Ceci est attesté par la pièce écrite jointe en annexe à ce dossier de permis de construire.

A terme, il ne restera donc qu'une seule UVE sur le site.

# LE PROJET

## — LE FONCTIONNEMENT DE L'UVE

Le schéma suivant présente les installations de la future UVE :



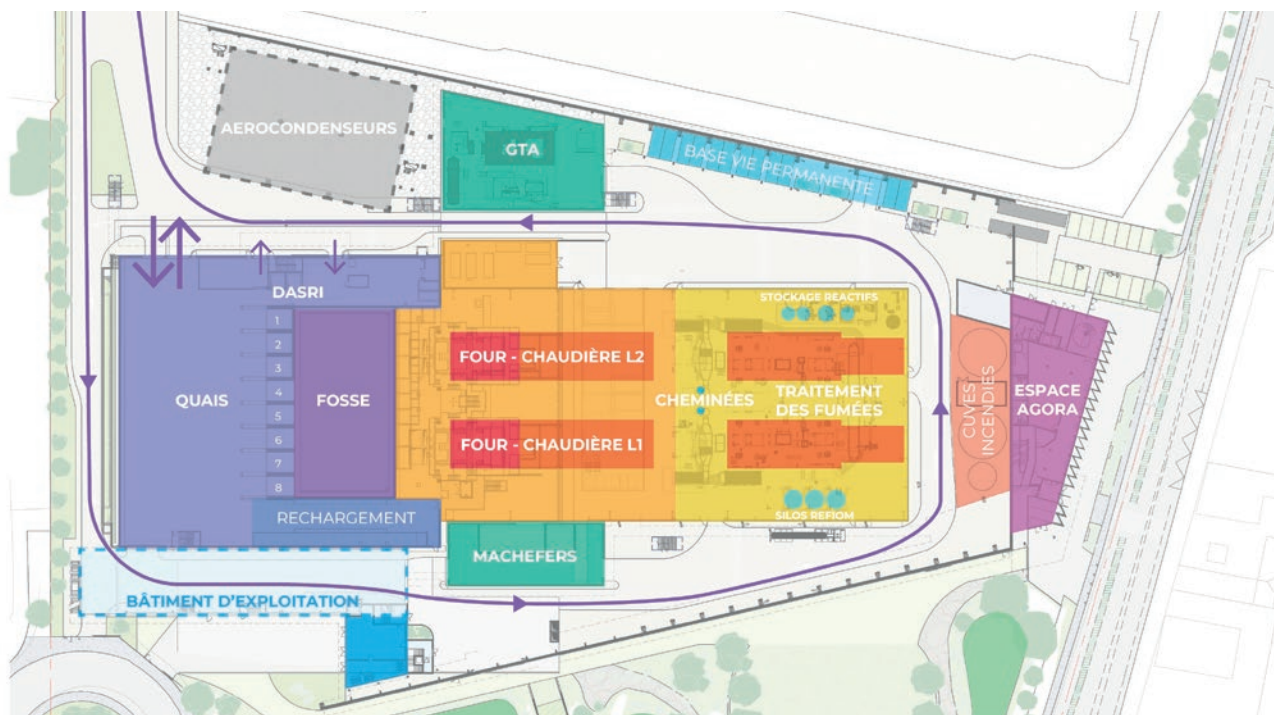
Les grandes fonctions de l'UVE sont les suivantes :

- La **réception des déchets**, comprenant leur contrôle, leur pesée et leur dépôt dans la fosse de stockage ;
- La **combustion** au sein des deux fours alimentés par un grappin depuis la fosse de stockage des déchets non dangereux. Les DASRI sont, eux, introduits dans les fours par une chaîne automatique spécifique ;
- La **production de vapeur** au sein des chaudières permet ensuite :
  - o La **production d'électricité** par deux Groupes Turbo-Alternateurs (GTA) ;
  - o La **fourniture de chaleur** pour alimenter des Réseaux de Chaleur Urbains (RCU) ;
- Le **traitement des fumées** issues des fours ;

- La prise en charge des **sous-produits** :

- o Valorisation des mâchefers ;
- o Traitement des cendres et résidus d'épuration ;
- Les aérocondenseurs qui permettent le **recyclage de l'eau** utilisée pour produire la vapeur.

Les grandes fonctions de l'UVE sont représentées sur le plan suivant :



Plan des différentes composantes de la Nouvelle UVE

## — LA CONDUITE DES TRAVAUX

Préalablement aux travaux, le parc à mâchefers et la déchèterie seront démantelés.

Le projet porte sur :

- La construction d'une Nouvelle UVE sur l'emprise libérée par les 2 installations démantelées ;
- La construction d'un pôle énergie qui accueillera les chaudières pour sécuriser les réseaux de chaleur urbains dans le cadre d'une future DSP portée par Toulouse Métropole.

Lors de la mise en service de la Nouvelle UVE, les deux UVE fonctionneront simultanément. Cependant cette période est estimée à un peu moins d'un an et à réception de la Nouvelle UVE, l'outil actuel sera mis à l'arrêt.

Une procédure sera alors engagée pour conduire in fine au démantèlement de cette installation.

Les travaux de construction de la Nouvelle UVE comprendront les phases suivantes :

- Fondations profondes, terrassements et micropieux
- Génie civil
- Pose des fours-chaudières et du traitement des fumées
- Pose des charpentes et suite de la mise en place du procédé
- Construction locaux sociaux, de l'Espace Agora, et mise en place des pare-vues
- Essais et mise en service de la Nouvelle UVE.

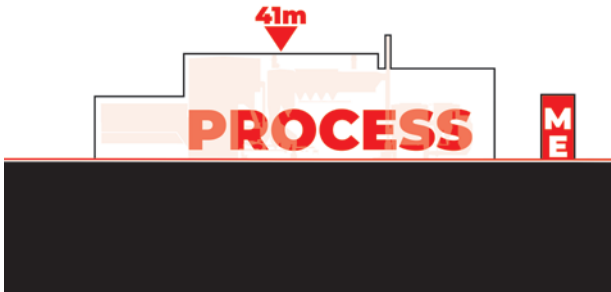
La durée de chacune de ces phases est comprise entre 7 et 14 mois, pour une durée totale de près de 5 ans.

Les travaux seront conduits dans le respect d'une Charte Chantier visant à limiter les incidences de voisinage, établie en liaison avec les riverains qui seront régulièrement informés de l'avancée du chantier et du résultat des mesures dans son environnement.

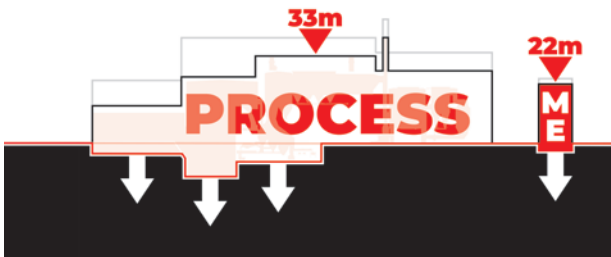
Des moyens de communication seront mis à leur disposition pendant toute la durée du chantier pour que l'encadrement du chantier puisse rapidement corriger les éventuels écarts aux engagements de la charte.

Un suivi environnemental particulier sera opéré pour tenir compte des spécificités de cette phase.

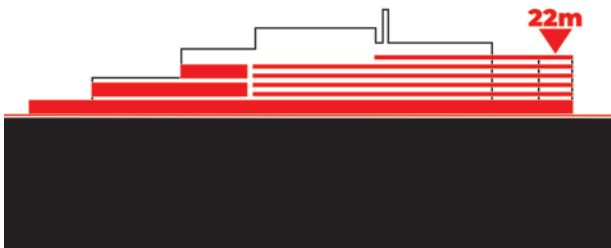
## — LA MORPHOGÉNÈSE DU PROJET



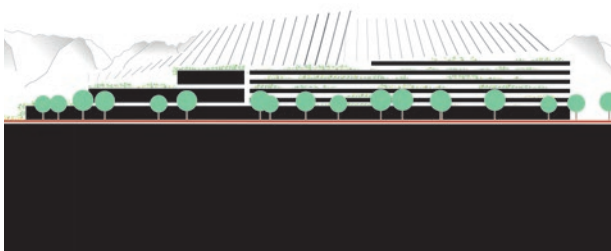
1. La skyline du process et sa marche en avant posées sur le sol



2. Un process enterré



3. Un écran urbain à 22 m



4. Une architecture emblématique et paysagère

Nous nous sommes appuyés sur l'analyse urbaine précédente pour concevoir un projet adapté à son contexte. Nous sommes bien conscients que construire un tel dispositif industriel sur un site qui a été progressivement enserré par des quartiers résidentiels doit répondre à des attentes urbaines et environnementales. Les abords du site sont passés d'une écriture périurbaine à une typologie de quartiers résidentiels arborés qui nous a conduit à imaginer un projet élégant, compact, vertueux, en continuité avec le paysage existant.

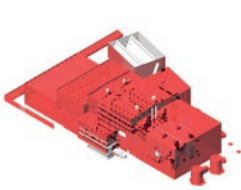
En premier lieu, nous avons enterré au maximum l'UVE proposant ainsi un process qui culmine à 33 m de haut contre 43 m pour l'UVE actuelle avec une cheminée à +42 m contre +68 m pour l'UVE actuelle.

De plus, nous avons mis en place un écran architectural et paysager qui diminue encore la hauteur perçue à + 22 m. Il s'agit là de la hauteur maximale autorisée ordinairement. Néanmoins, comme la construction est d'intérêt collectif, le projet peut dépasser ce plafond conformément aux dispositions communes du règlement d'urbanisme.

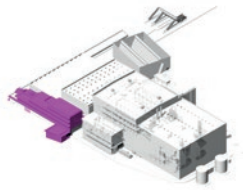
Pour sa bonne insertion dans le site, nous avons développé quatre axes de conception :

- Compacter, circonscrire et invisibiliser le process ;
- Mettre le projet à l'échelle du quartier au moyen d'un écran urbain et d'une façade-adresse qui offre une vitrine sur la route de Seysses ;
- Fondre l'émergence industrielle du process dans le grand paysage toulousain au moyen d'un écran appelé « ligne pyrénéenne » ;
- Prolonger le parc de Monlong au travers d'une architecture paysagère avec des terrasses plantées.

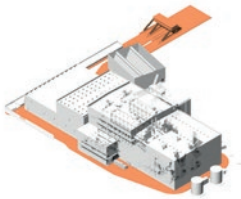
## — LE PARTI PRIS ARCHITECTURAL



*Un process linéaire orienté est-ouest*



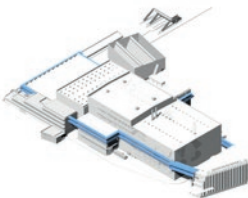
*Des locaux sociaux connexes et performants*



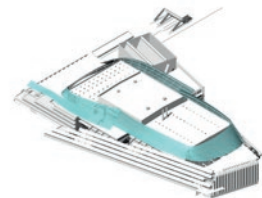
*Un circuit logistique périmétrique sacralisé*



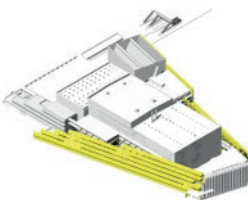
*Un tiers-lieu qui crée le rapport au public*



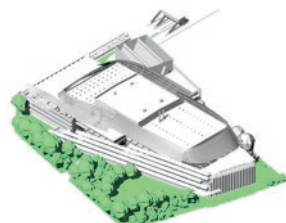
*Un parcours pédagogique continu et spectaculaire*



*Un process fondu dans le ciel par la ligne pyrénéenne*



*Un écran urbain environnemental et paysager*



*Un jardin généreux qui prolonge le parc Monlong*

L'écran est un élément important du projet destiné à remplir plusieurs fonctions :

- Contenir et maîtriser l'emprise du process
- Diminuer la hauteur perçue de l'UVE
- Réduire les nuisances visuelles en invisibilisant le process et les flux logistiques
- Développer une image valorisante du projet
- Réduire les nuisances sonores en atténuant les bruits
- Etre support de végétalisation
- Produire de l'énergie au moyen de panneaux photovoltaïques

Le bâtiment qui fait figure de proue à l'Est est baptisé « Espace Agora ». Il s'agit d'un bâtiment mixte abritant bureaux et espaces pédagogiques pour les visiteurs de l'UVE. Positionné ainsi, il constitue la vitrine et l'image du projet en masquant le process industriel depuis la route de Seysses.



## — Une architecture dans l’imaginaire toulousain

Ce nouveau projet d’UVE se fonde dans son site en lisière de Toulouse. Visible aussi bien depuis le téléphérique que depuis son site proche : avenue Eisenhower, parc Monlong, le projet établit un dialogue, une continuité avec le grand paysage.

Le paysage toulousain est reconnaissable par ses trois grandes **lignes d’horizons** naturelles :

- La ville et son architecture,
- Ses parcs et son grand paysage,
- Les Pyrénées qui sculptent sa ligne d’horizon.

Le projet retranscrit ces trois langages avec un vocabulaire architectural composite en écho à l’implantation urbaine et ces trois entités fonctionnelles.

- L’écrin urbain formé de lames horizontales stratifie le pourtour du projet sur la hauteur du bâtiment ;
- La nappe paysagère s’étage sur les terrasses du projet et développe un parc luxuriant ;
- La ligne pyrénéenne estompe les émergences du process dans le ciel toulousain.

Nous avons tout mis en œuvre pour limiter les

émergences bâties au-delà de 22 m de haut qui constitue la hauteur maximale autorisée pour les constructions courantes.

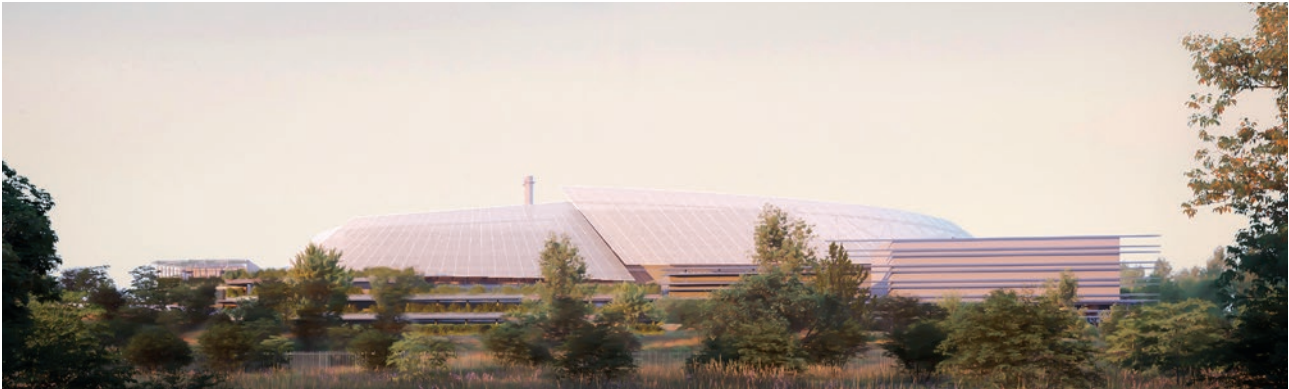
Le process est enterré de sorte que les quais se retrouvent de plain-pied donc ne nécessitent pas la création de grande rampe extérieure comme pour l’UVE existante.

L’écrin urbain participe de cette lecture d’un bâtiment bas en accentuant le pourtour du projet qui reste dans le gabarit urbain à l’échelle des bâtiments voisins. En maîtrisant sa hauteur, le projet respecte donc une nécessaire politesse aux riverains.

Le nécessairement imposant gabarit industriel au centre est habillé de grandes volutes qui adoucissent les blocs du process par leurs courbes et leur superposition.

Nous avons aussi travaillé la perception de cette future UVE depuis le quartier Saint Simon à l’ouest par-delà le bois Monlong en cherchant à l’invisibiliser au maximum.

Depuis le quartier du Mirail au nord par-delà l’avenue du Général Eisenhower, nous proposons un équipement intégré au grand paysage stratifié avec de grandes horizontales végétalisées.



L'ÉCRIN URBAIN

LA NATURE EN VILLE

La Nouvelle UVE de Toulouse Mirail compose avec la ville une architecture emblématique et fonctionnelle, implantée dans un parc en continuité avec les trames vertes de Toulouse.

Le site est à la croisée de quartiers aux échelles multiples, le projet en sera l'interface et l'élément fédérateur.

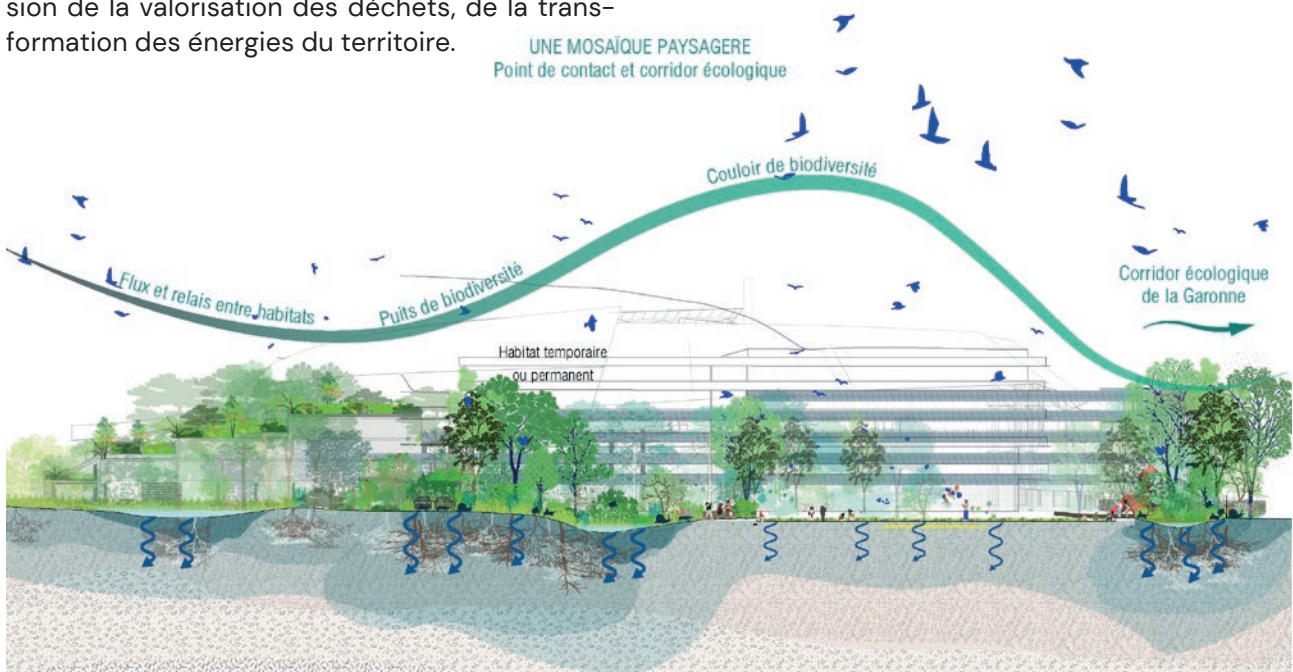
Cette architecture accompagne le fonctionnement technique en sublimant l'usine en un projet noble et qualitatif.

Adossé au parc de Monlong, la Nouvelle UVE s'inscrit dans ce parc et prolonge sur ses terrasses et ses balcons des jardins suspendus.

Le projet met à la disposition des résidents et des passants un outil à échelle humaine et se donne pour objectif d'incarner une nouvelle vision de la valorisation des déchets, de la transformation des énergies du territoire.

Le projet profite d'un vaste jardin qui s'élargit en direction de la Maison des Énergies. Ici est créé un véritable microcosme, mettant en relation les bâtiments, les employés, les visiteurs dans un espace qui fait dialoguer la nature, le ciel, le soleil, l'air frais, la terre, la végétation avec les lignes architecturales.

Le bâtiment présente à chaque étage des balcons et/ou des terrasses accessibles. Quelques grandes terrasses au coeur de la végétation permettent de prendre une pause dans un espace de nature, de souffler à l'air libre, d'échanger de manière informelle. Les arbres et arbustes viennent habiller la façade qui vient ainsi se fondre dans le grand paysage.

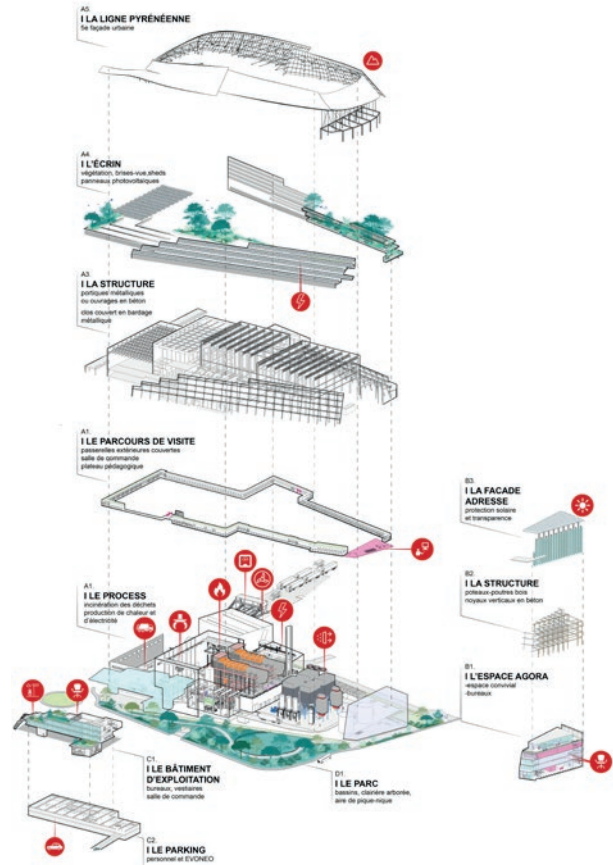


Coupe bioclimatique sur le futur jardin au sud de la Nouvelle UVE

## LE FONCTIONNEMENT DU PROJET

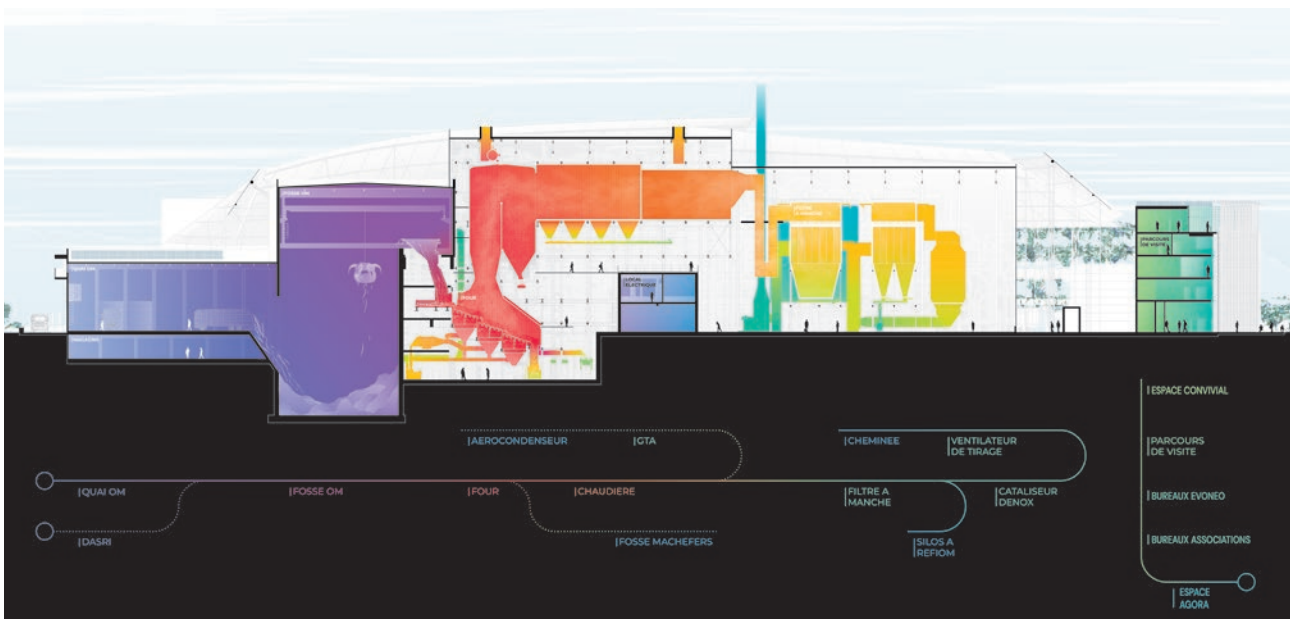
Le projet est implanté de façon à optimiser le fonctionnement du process et à minimiser son impact sur les riverains. Ainsi le process linéaire (quais, fosse, four, traitement des fumées) se développe d'ouest en est dans la largeur de la parcelle. La cheminée est centrée sur l'emprise du traitement des fumées pour la rendre peu perceptible des riverains. Les quais sont situés à l'ouest permettent de minimiser les nuisances sonores liés au trafic routier à l'intérieur du site.

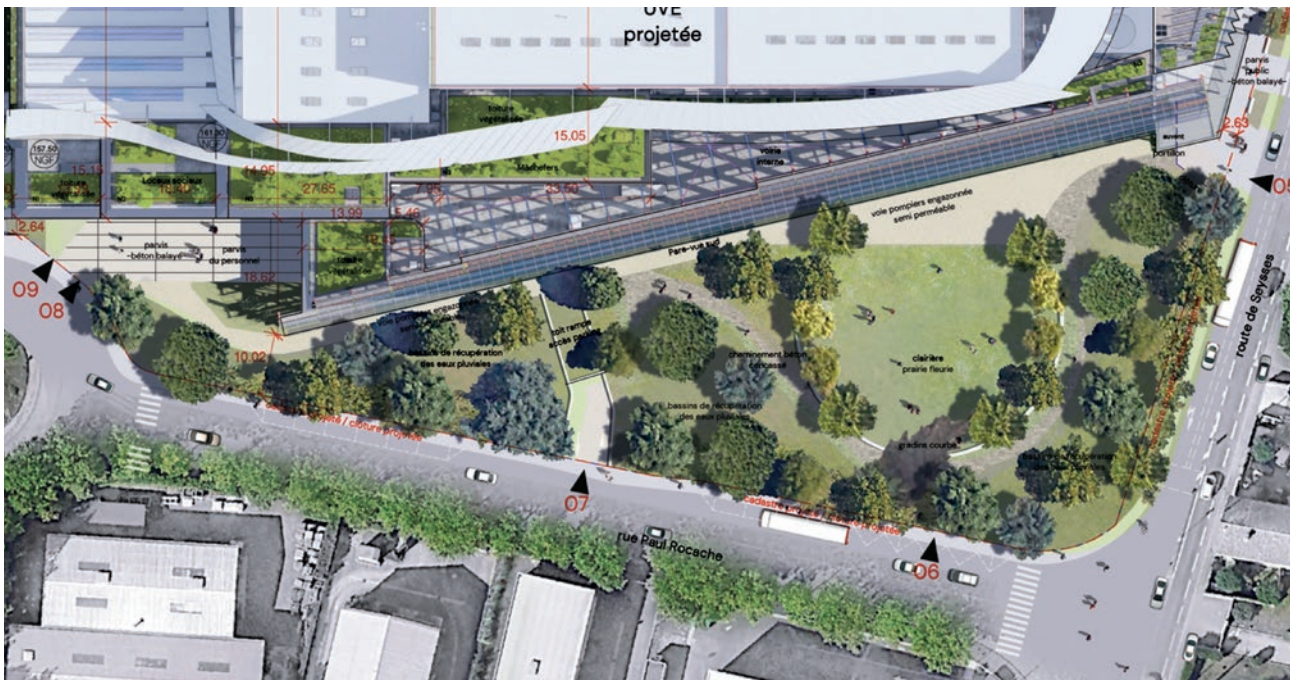
Le process est une série de blocs issus de la "marche en avant" des quais au traitement des fumées. Cet ensemble est circonscrit par un circuit de maintenance et exploitation (au flux plus réduit) qui alimente les DASRI, et la collecte des mâchefers et des REFIOM.



Axonométrie éclatée de la Nouvelle UVE

Coupe schématique sur le fonctionnement de la Nouvelle UVE :





Extrait du plan de masse

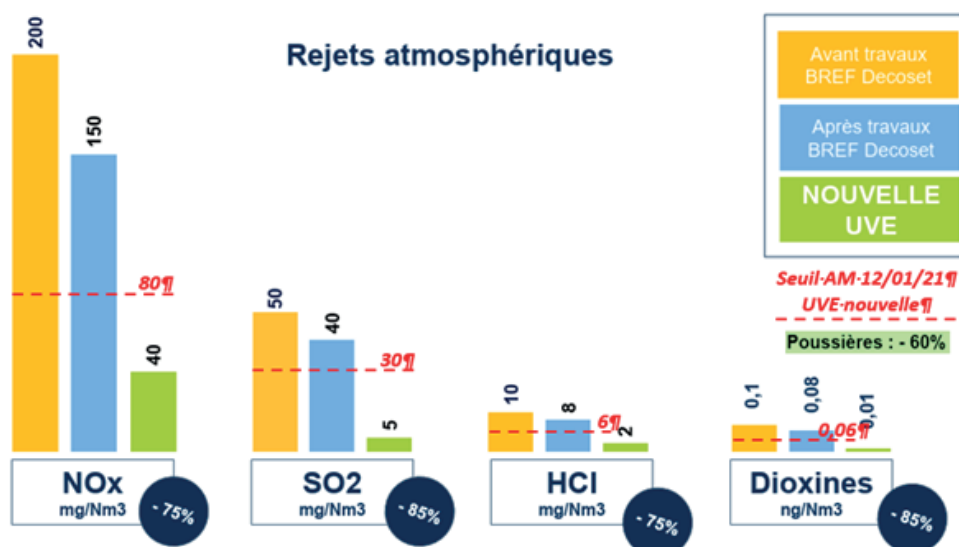
## — UN PROJET BÉNÉFIQUE À L'ENVIRONNEMENT

Les performances environnementales de la Nouvelle UVE seront largement améliorées par rapport à l'UVE actuelle :

- Des niveaux de rejets atmosphériques en dessous des normes et des rejets actuels grâce à la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles et d'une double filtration des fumées
- Une réduction de la consommation d'eau, grâce aux choix technologiques opérés (traitement

des fumées par voie sèche), à la réutilisation des eaux industrielles dans le procédé et à la récupération des eaux de toitures pour des usages industriels et sanitaires et d'arrosage

- Des capacités de production d'énergie accrues malgré la diminution du tonnage traité
- Un espace renaturé sur plus de 5 000 m<sup>2</sup> au sud-est de la parcelle



Réduction des seuils de rejets atmosphériques

## — LA MAITRISE DU RISQUE

L'étude de dangers de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE) a mis en évidence les éléments suivants :

- 10 scénarios ont fait l'objet d'une modélisation des effets ;
- Parmi ces 10 scénarios :
  - o Aucun n'atteint des seuils d'effets graves et très graves pour la vie humaine à l'extérieur du site ;
  - o 6 scénarios atteignent les seuils des effets significatifs en dehors des limites du site ; ils ont donc fait l'objet d'une cotation de gravité, de probabilité et de cinétique.

De nombreuses mesures de prévention, détection et protection sont prévues par l'exploitant et s'avèrent adaptées et pertinentes pour les installations projetées.

Ces mesures permettent :

- De limiter les effets des phénomènes dangereux ;
- De diminuer leur probabilité (ex : soupapes de sécurité sur les ballons chaudière).

**En conclusion, l'étude de dangers du projet démontre la maîtrise des risques industriels et technologiques de la future UVE.**

## — ASSOCIER LES RIVERAINS

Dans le cadre du projet de la Nouvelle UVE de Toulouse, plusieurs instances seront mises en place pour communiquer avec les habitants et favoriser la participation active du quartier.

Pour la finalisation du projet, une réunion d'information d'ouverture sera organisée, suivie d'ateliers de travail consacrés à des sujets spécifiques, notamment les aménagements des futurs espaces intérieurs ouverts au public et des espaces paysagers.

Pour la phase de chantier, un comité de suivi sera proposé, accompagné de différents outils de proximité : un médiateur de chantier, la maison du projet – lieu de partage d'informations –, les cafés chantier et des visites régulières du site.

Par ailleurs, des réunions d'exploitation de l'usine actuelle sont déjà organisées tous les deux mois afin de maintenir un dialogue continu sur son fonctionnement en attendant la mise en service du nouvel équipement.

## — LES 2 PROCÉDURES DONT RELÈVE LE PROJET

### LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) telle que prévue par le code de l'environnement pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont font partie les installations de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Cette demande est instruite par les services de l'Etat sur la base d'un Dossier de Demande d'Autorisation (DDAE).

Parallèlement à cette instruction, le DDAE est porté à la connaissance du public lors d'une consultation organisée par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif.

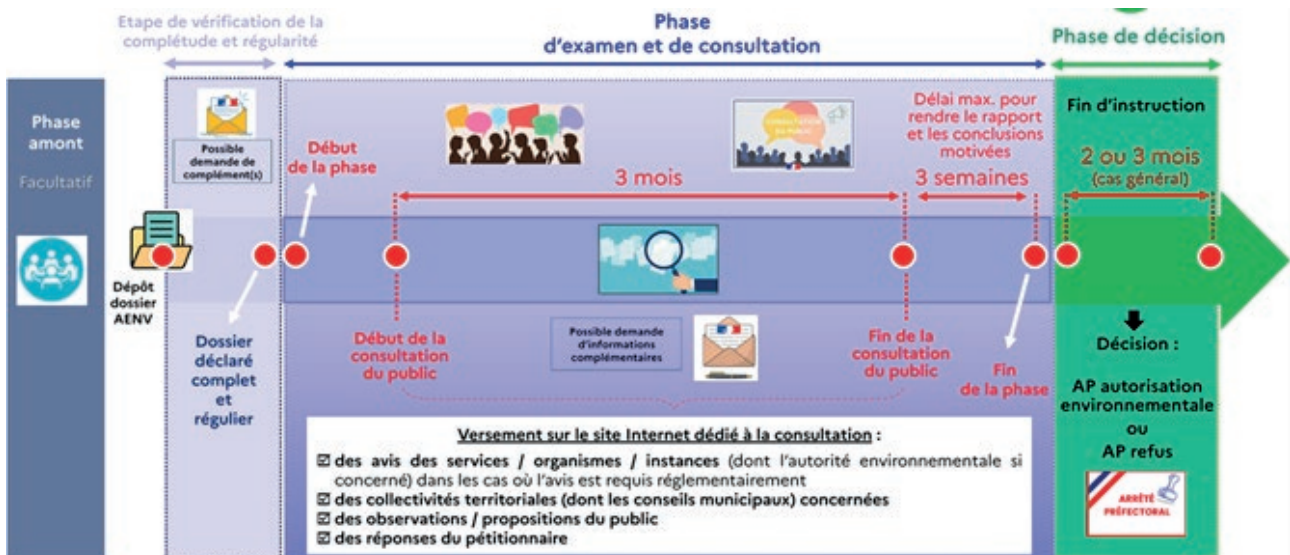
Au cours de cette consultation, d'une durée de 3 mois, deux réunions publiques sont organisées (réunion d'ouverture et réunion de clôture).

A l'issue de cette consultation, le préfet se prononcera sur la demande.

### LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) telle que prévue par le code de l'environnement pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont font partie les installations de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Le projet s'évertue de répondre aussi bien au PLU actuellement en vigueur qu'au futur PLUi-H dont l'entrée en vigueur est prévue au mois de janvier 2026.



Principales étapes de la demande d'autorisation (source : DGPR)



État existant : l'UVE actuelle



État projeté : la Nouvelle UVE



La Nouvelle UVE : une architecture dynamique dans un cadre paysager



La Nouvelle UVE : une façade adresse sur la route de Seysses

## Épilogue

De la ligne d'horizon des Pyrénées à celle des coteaux, jusqu'à la ligne des toits toulousains, trois horizons se répondent et composent le cadre du projet.

C'est dans ce dialogue entre nature, ville et industrie que prend forme la Nouvelle UVE : un équipement d'intérêt public, porteur d'un imaginaire à la fois technique et poétique.

Notre approche, globale et sensible, relie patrimoine, paysage et innovation pour faire de cette infrastructure énergétique une pièce d'architecture et de paysage, à la fois fonctionnelle et emblématique.



# Richez Associés

Paris Toulouse Montréal

2 rue de la Roquette  
75011 Paris  
+33 (0)1 43 38 22 55

[mail@richezassociés.com](mailto:mail@richezassociés.com)  
[www.richezassociés.com](http://www.richezassociés.com)

